

Colombelles

La classe de demain : conventions approuvées

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 12 juillet 2018

397 mots | -



« L'expérimentation est en cours depuis 18 mois dans nos classes de CP, autour de l'aménagement des espaces... qui intrigue, questionne, casse des représentations. Et qui commence à faire des émules dans d'autres écoles. » Frédéric Pernot, directeur de l'école élémentaire Henri-Sellier. - Crédit Ouest-France

Pour ce projet numérique intégrant la modularité des espaces au sein des écoles que la ville souhaite développer, le conseil municipal a voté des mesures pour signer des conventions

Après la tenue des assises de l'éducation 2017-2018 à Colombelles, il a été décidé de développer le projet intitulé « la classe de demain », un projet numérique innovant qui demande de repenser l'espace des classes et leur réaménagement évolutif. Le conseil municipal a examiné et approuvé les termes de deux conventions qui devraient être signées prochainement.

La première est une convention avec le syndicat mixte Manche numérique. Il s'agit d'acquérir des équipements ou du matériel afin de mettre à jour les moyens numériques à disposition des élèves et des enseignants. La centrale d'achat Manche numérique respecte les directives communautaires et la réglementation liée aux marchés publics et propose, outre son expertise reconnue dans le secteur de l'éducation, un catalogue de références étendu.

La seconde permet un accord sur trois ans, renouvelable. Il offre la collaboration des services départementaux de l'Éducation nationale, de la délégation académique au numérique éducatif, de la ville de Colombelles et de Manutan collectivités (ce dernier étant spécialisé dans la vente des biens de consommation et d'équipement, notamment dans le domaine de l'éducation) en vue de la conception de nouveaux aménagements d'espaces portant globalement sur le développement de la modularité du mobilier, sur les sites Henri-Sellier et Vicor-Hugo.

Dans ce cadre, l'école et la ville s'engagent principalement à installer et utiliser le mobilier, le matériel numérique et multimédia à des fins d'expérimentation pédagogique ; à le maintenir en

bon état ; à informer régulièrement de l'appréhension de l'espace par les élèves et les enseignants lors de réunions périodiques ; à en signaler les évolutions nécessaires à la flexibilité, mobilité ou échanges ; à permettre à Manutan un droit d'accès à ces espaces pour des actions de communication et enfin à tenir des réunions de retour d'usage. En contrepartie, l'école recevra l'expertise dans l'aménagement et l'ergonomie des espaces d'apprentissage, dans la recherche de partenaires fournisseurs et dans l'accompagnement de l'évolution du projet.

Ces évolutions s'accompagnent à la rentrée 2018 du dédoublement de la classe de cours préparatoire.